



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2257

Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre

Direction de la Petite Enfance

**Rapporteur** : M. VASSELIN Steven

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2257 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 173 765 EUROS - EXERCICE 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE TYPE AUX CONVENTIONS CADRE (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2020/313 en date du 19 novembre 2020, n° 2021/554 en date du 28 janvier 2021, n° 2021/658 en date des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/831 en date du 27 mai 2021, n° 2021/1055 en date du 30 septembre 2021, n° 2021/1234 en date du 18 novembre 2021, n° 2022/1487 en date du 27 janvier 2022, n° 2022/1615 en date du 31 mars 2022, n° 2022/1723 en date du 19 mai 2022 et n° 2022/2081 en date du 10 novembre 2022, vous avez approuvé la signature de conventions-cadres avec les associations gestionnaires d'équipement petite enfance.

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants présentant un intérêt communal.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadres pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle suite au vote du budget (la première tranche) et d'une subvention complémentaire éventuelle (la seconde tranche) en septembre de l'année en cours.

Suite au vote du budget annuel, une première tranche de subvention de fonctionnement général est donc ordinairement votée.

Le vote du budget primitif devant intervenir, cette année, lors de la réunion du Conseil municipal du 9 mars 2023, il apparaît nécessaire d'inscrire d'ores et déjà le vote d'une avance de subvention afin de ne pas pénaliser les associations en leur garantissant un niveau de trésorerie suffisant.

Il est par ailleurs important de rappeler que conformément aux termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 17 décembre 2021 avec la Ville de Lyon, les associations percevront directement le montant du Bonus Territoire de la CAF du Rhône, en lieu et place de la Prestation de Service Enfance Jeunesse qui transitait jusqu'à lors par la Ville de Lyon. Par conséquent, le montant total des subventions transitant par la Ville de Lyon à chaque association sera moindre qu'en 2022.

Pour information, on estime les montants de Bonus Territoire à verser par la CAF du Rhône aux associations gestionnaires Petite Enfance à :

- 1 982,63 €par place existante en EAJE ;
- 13 437,68 €par ETP en Relais Petite Enfance (RPE) ;
- 13,83 €par heure de fonctionnement en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- 7,91 €par heure d'ouverture en ludothèque.

Sachant que ces montants ne pourront être débloqués qu'à partir du second trimestre 2023, après que la CAF ait pu analyser l'activité réelle 2022 des associations.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement d'une avance de subvention correspondant – pour la majeure partie des structures – à 30 % du montant de subvention qui leur avait été allouée en 2022.

Cette somme devrait permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leur activité Petite Enfance sur le début d'année 2023 et réaliser ainsi leur mission de service public.

Les membres du Conseil seront amenés à se prononcer en mars 2023 sur le montant définitif de la première tranche de la subvention annuelle à octroyer aux associations gestionnaires.

Aussi, dans l'attente des montants définitifs de la première tranche à accorder pour l'année 2023 à chacune des associations gestionnaires, il vous est proposé d'allouer les avances de subventions suivantes, étant entendu que l'intégralité du versement de la subvention de fonctionnement restera conditionnée par la transmission des données d'activité et financières des organismes bénéficiaires à la Ville de Lyon :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Montant de la subvention annuelle de fonctionnement versée en 2022	Montant de l'avance de subvention 2023 à verser (30 % du total versé en 2022)
1er	Association Crèche Saint-Bernard	Vaucanson	220 000	66 000
1er	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Les Augustins	144 000	43 200
1er	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Farandole	127 000	38 100
1er	Association Lyon Santé Education	ALYSE	150 000	45 000
1er	Association Lyon Santé Education	Chardonnet	206 000	61 800
1er	Kindertreff	Kindertreff	100 000	30 000
1er	La Ribambelle	La Ribambelle	92 000	27 600
1er	Le Rêve en couleurs	Le Rêve en Couleurs	102 000	30 600
1er	Les Petits Thou	Les Petits Thou	174 000	52 200
1er	Mutuelle Petite Enfance - Les P'tits Soyeux	RPE Les P'tits Soyeux	75 600	22 680
2e	Célestine	Célestine	290 000	87 000
2e	Couffin Couffine	Couffin-Couffine EC	125 000	37 500
2e	Couffin Couffine	Couffin Couffine MC	90 000	27 000

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Montant de la	Montant de l'avance
2e	Croix-Rouge Française	Savoie Lamartine	303 000	90 900
2e	Eveil Matins	Bulle d'éveil MC	80 000	24 000
2e	Les Enfants du Jardin d'Ainay	Les Enfants du Jardin d'Ainay	100 000	30 000
2e	MFR-PDS	Les Roseaux	230 000	69 000
2e	MFR-PDS	RPE des Nymphéas	43 000	12 900
2e	Union Familiale de Perrache	Le Cocon de Blandine	80 000	24 000
3e	APELIPA	Le Jardin Couvert	45 900	13 770
3e	Croix-Rouge Française	La Ronde des Colibris	234 000	70 200
3e	Croix-Rouge Française	Arlequin	256 964	77 089
3e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Ours MC	80 200	24 060
3e	Croix-Rouge Française	Ours et Compagnie	240 000	72 000
3e	LAHSO	Jacques Prévert	26 200	7 860
3e	LAHSO	LAEP Cocon		12 000
3e	La Friponnerie	Arc en Ciel EC	130 000	39 000
3e	La Friponnerie	Arc en Ciel CF	244 000	73 200
3e	La Friponnerie	Pain d'Epices	250 000	75 000
3e	La Friponnerie	Au Diapason	230 000	69 000
3e	Les Montchatons	Les Montchatons-Acacias	177 500	53 250
3e	Les Montchatons	Montchat botté	319 000	95 700
3e	Les Montchatons	Montchat bada	267 500	80 250
3e	MFR-PDS	Myrtille	200 000	60 000
3e	MFR-PDS	Mirabilis Vilette	230 000	69 000
3e	MFR-PDS	Les Carillons MC	81 000	24 300
3e	MFR-PDS	RPE La Maison Citrouille	42 000	12 600
3e	MFR-PDS	RPE Florence Potiron	46 000	13 800
3e	ACOLEA	Les Lucioles	120 000	36 000
3e	Souris Verte	Une Souris Verte	325 000	97 500
3e	ALLIES	Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale	27 820	8 346

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Montant de la	Montant de l'avance
4e	Association Crèche Saint-Bernard	St-Bernard Boulevard - Gros Caillou	400 000	120 000
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba EM	141 000	42 300
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba CF	78 000	23 400
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba HG	78 000	23 400
4e	Les Enfants de la Colline	Popy	202 680	60 804
4e	Les Enfants de la Colline	Pirouette	180 000	54 000
4e	Le Jardin de la Colline	Le Jardin de la Colline	140 000	42 000
4e	Les Gones Trotteurs	Les Gones Trotteurs	89 000	26 700
5e	AGDS	Allix	334 300	100 290
5e	AGDS	Jardin d'Allix	115 000	34 500
5e	ALFA3A	Chantoiseau	106 300	31 890
5e	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	128 000	38 400
5e	Les Bébé du Vieux Lyon	La Baleine	236 000	70 800
5e	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	220 000	66 000
5e	MPE La Courte Echelle	RPE La Courte Echelle	49 200	14 760
6e	ALFA3A	Le Nid d'Ange	287 700	86 310
6e	Mutuelle Petite Enfance	RPE Les Pitchounes du 6ème	49 000	14 700
6e	Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	69 500	20 850
6e	Capucine	Capucine	260 000	78 000
6e	Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	253 000	75 900
6e	Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	102 000	30 600
6e	MPE Lafayette	RPE Canne à Sucre	47 000	14 100
6e	ACOLEA	L'Océane	135 900	40 770
6e	Eveil Matins	Sixième Eveil	132 555	108 000
7e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Pas	267 400	80 220
7e	Septimousses	Septimousses	290 000	87 000
7e	Entr'aide protestante	Chaudoudoux MC	76 000	22 800
7e	Entr'aide protestante	LAEP « La Parentaise »	9 000	2 700

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Montant de la	Montant de l'avance
7e	Les BébéS Bilingues	Les BébéS Bilingues	205 000	61 500
7e	Les P'tits Bouts	Les P'tits Bouts	83 000	24 900
7e	Lyon-Massimi	Gribouille	102 000	30 600
7e	Maisons des Tout - Petits	Maisons des Tout -Petits	195 000	58 500
7e	MFR-PDS	Grain d'Orge	315 000	94 500
7e	Mutuelle Petite Enfance Lyon 7	RPE Pouss'7	50 000	15 000
7e	Nicolas et Pimprenelle	Nicolas et Pimprenelle	108 000	32 400
7e	ACOLEA	Les Canaillous	163 700	49 110
7e	ACOLEA	Les Carpillons	111 700	33 510
7e	ACOLEA	Chocolatine	196 000	58 800
7e	Souris Verte	Souris 7 MC	100 000	30 000
7e	AGDS	Blandan	226 040	67 812
7e	SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS	SOS Urgence Garde D'enfants	700	210
8e	AGDS	Barbusse	188 000	56 400
8e	AGDS	Lumière	303 000	90 900
8e	AGDS	Berthelot	257 000	77 100
8e	ALFA3A	Les Copains d'Abord	208 300	62 490
8e	Baby Nursery	Baby Nursery	210 000	63 000
8e	Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	232 900	69 870
8e	Croix-Rouge Française	Les Coccinelles	209 000	62 700
8e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème CF	360 000	108 000
8e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème CC	45 000	13 500
8e	MFR-PDS	Andrée Roux	310 000	93 000
8e	MFR-PDS	RPE L'Envolée	46 000	13 800
8e	MFR-PDS	RPE Les Alouettes	46 000	13 800
8e	Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	150 000	45 000
8e	ALFA3A	L'Escale de Nelly	168 700	50 610
8e	ACOLEA	Pom'Cannelle	106 000	31 800

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Montant de la	Montant de l'avance
8e	Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui Petite Enfance, Loisirs et Handicap	70 000	21 000
8e	ACEPP RHONE	LAEP Nomade Tricotilien	42 000	12 600
9e	AGDS	RPE Baby Duch	49 340	14 802
9e	AGDS	RPE Baby 9	65 000	19 500
9e	AGDS	RPE Baby Loup	68 500	20 550
9e	ODYNEO	Le Jardin des Enfants	178 000	53 400
9e	Croix-Rouge Française	Chrysalide	301 340	90 402
9e	L'Ours en Peluche	L'Ours en Peluche	233 000	69 900
9e	MFR-PDS	L'Epinette	262 000	78 600
9e	MFR-PDS	Les Dahlias MC	90 000	27 000
9e	ALFA3A	Les Moussaillons des Docks	142 000	42 600
Total :			16 978 439	5 173 765

Pour information, la plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux, dont la Ville est propriétaire ou locataire. Ainsi, pour l'année 2021, le montant de ces avantages en nature s'élevait, pour l'ensemble des associations concernées, à 4 258 441 euros.

Ces associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il convient d'adopter un modèle de convention d'application financière aux conventions cadres, applicable sur l'exercice 2023. Ce modèle s'applique uniquement aux subventions de fonctionnement. Ces documents seront signés entre les parties et permettront le mandatement d'une subvention initiale relative à l'exercice 2023.

Vu ledit modèle de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, d'un montant total de 5 173 765 euros, sont allouées aux organismes précités.
- 2- Le modèle de convention d'application susvisé est approuvé.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit modèle de convention d'application financière et tous les documents afférents.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65748, fonctions 4221 et 4212, programmes « ENGESTION » et « ENACTIONS ».

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET